

# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2022

**ETAIENT PRESENTS** : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, BONNARD, LETOFFE, TASSIN, PASTOT, Mmes BALITOUT, DRELA, MONFORT, VANDENBROM, DACQUIN, FRETE, VANPEVENAGE, GRANDJEAN, MM. PIAR, DROUET, BOURDON, JOLY, RICARD, SERVAIS, BONNETON, LEFEVRE, POTET, DERE, Mmes FONTAINE, DAUMAS, BACONNAIS .

**ETAIENT REPRESENTES** Madame PIHAN GAUMET qui avait donné pouvoir à Madame VANDENDROM, Monsieur DAMIEN qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN.

**ABSENTS** : Messieurs CUELLE, IBRAN.

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE Nathalie, Responsable service finances

**SECRETAIRE DE SEANCE**: Madame MONFORT Mélanie.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 7 février 2022.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## I Administration Générale

### ① Assemblée

#### 1.1 Proposition d'une aide financière d'urgence pour l'Ukraine

Compte tenu de la situation tragique liée au conflit en Ukraine, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes s'associe au mouvement de solidarité et de soutien aux victimes en versant une subvention exceptionnelle de 1 500 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Monsieur SERVAIS trouve que, compte tenu de la taille de la collectivité, 1 500 € n'est pas une somme assez conséquente et propose 3 000 €.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de participer à hauteur de 3 000 € pour soutenir le peuple ukrainien.

## 1.2 Projet territoire : validation des ambitions et des objectifs

Monsieur DE SMET rappelle les différentes réunions et la mise en avant de certaines actions dans le cadre du projet territoire.

Le document remis a pour objectif de planifier l'action de la CC2V à horizon 2030, afin de préparer le territoire aux nouveaux défis qui l'attendent. Il précise les actions concrètes à conduire à court, moyen et long terme, qui permettront d'atteindre les objectifs définis collectivement.

Monsieur DE SMET précise que le projet territoire sera validé en deux phases, la première, ce soir, en validant les objectifs, la deuxième lors des créations des fiches actions. Les équipes reviendront vers les élus avec des fiches actions (avec des montants budgétaires) qui seront discutées en commissions puis proposées au Conseil Communautaire, pour validation, en juillet 2022.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider les six ambitions et les 28 grands objectifs suivants :

### **1 - Aménager un territoire équilibré et durable**

- 1A. Planifier l'organisation du territoire
- 1B. Faciliter les déplacements
- 1C. Favoriser une mobilité moins polluante
- 1D. Adapter l'offre de logements
- 1E. Améliorer la qualité énergétique des bâtiments

### **2 - Favoriser la transition économique du territoire**

- 2A. Créer les outils favorisant l'implantation de nouveaux acteurs économiques
- 2B. Accompagner le développement économique et la transition numérique
- 2C. Favoriser le commerce et l'activité de proximité
- 2 D. Diversifier le tissu économique en capitalisant sur notre histoire (fluvial)

### **3 - Devenir exemplaire pour l'environnement**

- 3A. Optimiser la gestion des déchets
- 3B. Réduire la production des déchets
- 3C. Préserver la ressource en eau
- 3D. Prévenir le risque inondation
- 3E. Accueillir et préserver la biodiversité

### **4 - Soutenir et renforcer les politiques de solidarité**

- 4A. Accentuer les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse
- 4B. Diversifier et rapprocher l'offre culturelle des habitants
- 4C. Poursuivre l'action à destination du public scolaire du territoire
- 4D. Intensifier l'accompagnement numérique des habitants et des communes
- 4E. Faciliter l'accès à la santé
- 4F. Renforcer le tissu associatif
- 4G. Participer à la sécurité des biens et des personnes

### **5 - Mettre en valeur les espaces naturels et le patrimoine**

- 5A. Valoriser l'histoire fluviale du territoire

- 5B. Préserver le patrimoine naturel et historique
- 5C. Développer les sentiers de randonnée
- 5D. Accroître l'offre touristique

#### **6 - Encourager les pratiques sportives comme vecteur de cohésion**

- 6A. Favoriser l'apprentissage de la natation
- 6B. Mettre en place des équipements communaux en faveur de la pratique du vélo
- 6C. Soutenir les pratiques sportives locales ou de haut niveau

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, les 6 ambitions et les 28 objectifs du projet territoire comme énoncé ci-dessus.

## **② Finances**

### **2.1 Compte Administratif 2021**

Le compte administratif 2021 sera le dernier présenté aux élus. En 2022, les élus voteront le compte financier unique.

#### **Budget Général**

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 73.06 % et se décline ainsi :

chapitre	Budget 2021	CA 2021	% d'exécution
011 - fournitures et services	4 832 407 €	3 837 395 €	79,41%
012 - charges de personnel	2 572 060 €	2 061 235 €	80,14%
014 - atténuations de produits	596 681 €	596 372 €	99,95%
65 - charges de gestion courante	2 630 640 €	1 299 321 €	49,39%
66 - charges financières	10 050 €	7 130 €	70,94%
67 - charges exceptionnelles	116 425 €	56 629 €	48,64%
68 - dotations semi-budgétaires	15 000 €	13 000 €	86,67%
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>10 773 263 €</b>	<b>7 871 081 €</b>	<b>73,06%</b>

Le chapitre 011 comprend notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de télécommunication et la gestion des déchets (70 % du chapitre).

Le montant des chapitres 011 et 012 ne peut être comparé aux réalisations de l'année 2020, la période COVID 19 ayant entraîné la suppression d'actions culturelles, de loisirs et autres.

Le chapitre 014 correspond au reversement de produits à l'Etat à hauteur de 596 372 €. Il s'agit de la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal et à la contribution pour le redressement des finances publiques.

Le chapitre 65 est constitué principalement de :

- la contribution au SDIS pour 884 203 €,
- les subventions aux organismes (associations, collèges et communes) à hauteur de 68 932 €,
- la participation au fonctionnement de l'Office de Tourisme Noyonnais : 86 691 €,
- la participation actions inter-territoires : 68 782 € (Pays Sources et Vallées),
- Les actions fonds de relance économique : 10 000 €

Le chapitre 66 concerne le remboursement des intérêts de la dette. Un seul emprunt contracté par la CC2V.

Le chapitre 67 correspond essentiellement aux subventions versées aux particuliers dans le cadre de la réhabilitation des habitats vétustes (OPAH).

Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 100.70 %.

chapitre	Budget 2021	CA 2021	% d'exécution
013 - remboursement RH	55 556 €	44 046 €	79,28%
70 - produits de service	469 200 €	502 701 €	107,14%
73 - fiscalité	5 777 937 €	5 824 686 €	100,81%
74 - dotations, subventions	2 647 641 €	2 633 913 €	99,48%
75 - produits de gestion courante	- €	2 €	
76 - produits financiers	- €	- €	
77 - produits exceptionnels	- €	7 588 €	
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>8 950 334 €</b>	<b>9 012 937 €</b>	<b>100,70%</b>

Le chapitre 013 fait mention des remboursements de l'assurance de la CC2V dans le cadre d'arrêts maladie des agents.

Le chapitre 70 correspond à la participation des usagers pour les différents services proposés par la Communauté de Communes (ALSH, séjour jeunesse, redevance des ordures ménagères pour les entreprises, revente de matériaux dans le cadre de la gestion de l'environnement). Il s'élève à 502 701 €.

A noter que le paiement des redevances spéciales des entreprises de l'année 2019 a été encaissé en simultané avec celui des redevances de l'année 2020. (Report d'un an vu la période Covid 19)

Le chapitre 73 s'élève à 5 824 686 € en 2021. La suppression de la taxe d'habitation a entraîné une nouvelle distribution des ressources des collectivités. De nouvelles compensations sont apparues (fraction de TVA, compensation CET et taxes foncières).

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources - 1 074 553 € - est stable depuis 2014.

Le chapitre 74 Les subventions proviennent du soutien de la CAF pour la participation aux activités jeunesse et de divers organismes pour le soutien à l'environnement. Une partie des compensations de la taxe d'habitation apparaissent désormais aux comptes « compensation taxes foncières et CET »

Si l'on cumule les chapitres 73 et 74, les montants encaissés sont semblables à 2020.

Le chapitre 77 résulte de la vente d'un broyeur à déchets pour 1 800 €, du solde d'achat des terrains de la piscine 1 670 € et de remboursements d'acomptes suite à des annulations de réservation de séjour pour les ALSH.

### Dépenses d'investissement :

Emprunt - Matériels	Budget 2021	CA 2021	% d'exécution
16 - emprunt et caution	170 000 €	159 139 €	93,61%
21 - matériel informatique	28 625 €	10 406 €	36,35%
21 - matériel divers	1 100 €	- €	
21 - matériel de voirie	80 210 €	73 923 €	92,16%
22 - œuvre d'art	20 000 €	- €	
22 - mobilier	17 700 €	3 594 €	20,31%
21 - terrains et immeubles	233 632 €	34 653 €	14,83%
<b>Total emprunt et acquisitions</b>	<b>551 267 €</b>	<b>281 715 €</b>	<b>51,10%</b>

L'unique emprunt de la CC2V présente un remboursement en capital de 159 139 €. Il se termine en juin 2029.

En matériel de voirie 48 000 € sont consacrés à l'achat de bacs à déchets, 8 000 € à l'installation d'une nouvelle centrale alarme au musée de la batellerie, 9 300 € à l'achat d'une tondeuse professionnelle et 5 800 € aux balisages des chemins de randonnée.

Le mobilier acheté pour la Cité des Bateliers et le mobilier pour l'accueil de la CC2V sont arrivés tardivement et n'ont pas pu être payés sur l'année 2021.

113 000 € budgétés pour les carrières de Montigny et 100 000 € pour le parking de la Cité des Bateliers n'ont pas été dépensés.

Travaux	Budget 2021	CA 2021	% d'exécution
Bâtiment administratif	61 938 €	- €	0,00%
Desserte de Ribécourt Dreslincourt	131 694 €	47 612 €	36,15%
Piscine communautaire	7 061 980 €	47 640 €	0,67%
CSNE	250 000 €	- €	
Prêts	200 000 €	200 000 €	100,00%
Opérations sous mandat (voie raccordement)	6 305 €	- €	
<b>Total travaux</b>	<b>7 711 917 €</b>	<b>295 251 €</b>	<b>3,83%</b>

61 900 € avait été affectés pour la réfection du bâtiment général mais n'ont pas été dépensés (report en 2022).

Le programme de la future piscine communautaire représentant 91 % du budget, le montant des dépenses courantes d'investissement est donc très restreint.

Le solde à payer sur le programme de la desserte industrielle de Ribécourt Dreslincourt s'élève à 15 000 € (conducteur d'opération SAO et mission de coordinateur Bureau Véritas). Il n'y a plus de travaux à payer pour la desserte.

### **Recettes d'investissement :**

	Budget 2021	CA 2021	% d'exécution
024 - Vente	173 620 €	- €	
10 - FCTVA	230 000 €	76 614 €	33,31%
Opérations sous mandat (voie raccordement)	269 000 €	230 000 €	85,50%
1068 - excédent 2020	853 142 €	853 142 €	100,00%
13 - subventions	20 786 €	14 000 €	67,35%
Prêts	200 000 €	- €	0,00%
21 - Changement imputation comptable pour inventaire	- €	25 508 €	
<b>Total travaux</b>	<b>1 746 548 €</b>	<b>1 199 264 €</b>	<b>68,66%</b>

Le taux de réalisation des recettes d'investissement est de 68.66 % .On peut constater qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2021.

L'opération sous mandat correspond au remboursement de la commune de Pimprez.

## L'équilibre général

ÉQUILIBRES FINANCIERS en milliers d'euros	CA 2020	CA 2021
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>6898</b>	<b>7830</b>
frais de personnel (c/012)	1929	2061
autres dépenses de gestion (c/011-65-014)	4969	5756
Dotations pour dépréciation	0	13
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>8882</b>	<b>9014</b>
dotations de fonctionnement et subvention (c/74)	2030	2642
Contributions directes	4896	2488
Autres recettes fiscales	1540	3337
autres recettes de fonctionnement (c/70-75-013)	416	547
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>1984</b>	<b>1184</b>
intérêt de la dette (c/66)	8	7
charges exceptionnelles (c/67 sf 67441)	48	57
produits exceptionnels (c/77)	2	8
produits financiers (c/76)	0	0
<b>ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>1930</b>	<b>1128</b>
remboursement en capital (hors RA) (c/16)	158	159
<b>ÉPARGNE NETTE DISPONIBLE</b>	<b>1772</b>	<b>969</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1637</b>	<b>418</b>
acquisitions (c/20-21)	70	123
travaux (c/23)	1367	95
Opérations sous mandat	0	0
Prêts accordés	200	200
<b>Dépenses financières exceptionnelles (c/10-13-26-27-19)</b>		
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>200</b>	<b>346</b>
FCTVA (c/10222)	0	77
dotations, fond divers et réserve (c/10 sf 1068 et 10222)	0	0
immo corpo et incopo (c/20-21)		25
Opérations sous mandat		230
remboursement de prêts (c/27)	200	0
subventions d'investissement (c/13)	0	14
<b>Résultat d'exercice ou besoin de financement</b>	<b>335</b>	<b>897</b>
<b>Emprunt (hors refinancement de dette) (c/16)</b>	<b>0</b>	
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>335</b>	<b>897</b>
<b>Solde de l'année N-1</b>	<b>8857</b>	<b>9 192</b>
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE (Fonds de roulement)</b>	<b>9 192</b>	<b>10 089</b>

les recettes réelles sont supérieures aux dépenses réelles et dégagent un excédent de fonctionnement. L'épargne doit couvrir les intérêts de la dette (7 K€)

**Capacité d'autofinancement** : couvre en totalité le remboursement d'emprunt (159 K €) ainsi que les dépenses d'investissement (418 K €). Egalement appelé résultat de fonctionnement

**Epargne disponible pour l'équipement brut**. Elle mesure la capacité de la CC2V à financer les dépenses d'investissement après avoir intégré l'amortissement du capital de la dette. Elle est assimilée à la capacité d'autofinancement nette (CAFN)

Résultat d'exercice positif en 2021

Le fonds de roulement permet de financer l'intégralité du fonctionnement et les projets d'investissement de la collectivité.

L'épargne nette disponible deviendra critique quand on commencera les travaux du parc d'activités

## Les résultats

L'exécution budgétaire 2021 se présente ainsi dans son ensemble :

- Budget principal CC2V

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	8 024 353,52 €	9 026 004,26 €
	Investissement	866 503,56 €	1 613 997,79 €
Reports 2020	Fonctionnement		2 030 000,34 €
	Investissement		6 309 565,47 €
Total		8 890 857,08 €	18 979 567,86 €

**Le résultat de clôture de la collectivité est de 10 088 710,78 €**

Restes à réaliser 2021	Investissement	7 200 068,00 €	259 786,00 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	8 024 353,52 €	11 056 004,60 €
	Investissement	8 066 571,56 €	8 183 349,26 €
Total		16 090 925,08 €	19 239 353,86 €

Le résultat de clôture cumulé aux restes à réaliser est de 3 148 428,78 €. (résultat possible si tous les travaux engagés étaient payés à la date d'aujourd'hui)

- Budget annexe pépinière d'entreprises

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	71 523,80 €	46 311,61 €
Investissement	12 357,00 €	46 652,43 €
Total	83 880,80 €	92 964,04 €
Report 2020 fonctionnement	121 911,69 €	- €
Report 2020 Investissement	- €	182 406,47 €
Résultat cumulé	205 792,49 €	275 370,51 €

Le budget pépinière d'entreprises présente un excédent de clôture de 69 578.02 €.

- Budget Parc d'activités des Deux Vallées

Le budget Parc des Deux Vallées présente un résultat nul. Aucune dépense, aucune recette en 2021.

- Budget « Bateau promenade »

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	164 193,42 €	75 356,00 €
Investissement	43 003,72 €	75 143,03 €
Total	207 197,14 €	150 499,03 €

Report 2020 fonctionnement	188 707,43 €	- €
Report 2020 Investissement	- €	130 687,41 €

Résultat cumulé	395 904,57 €	281 186,44 €
-----------------	--------------	--------------

Le budget Bateau Promenade présente un déficit de clôture de 114 718.13 €. Les sommes en investissement correspondent principalement à des écritures comptables. Le déficit s'aggrave. Les charges de personnel en 2020 et 2021 ont été supportées par la CC2V, auparavant l'Office de Tourisme reversait les charges de personnel à la CC2V.

- Budget SPANC

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 619,00 €	- €
Investissement	- €	- €
Total	1 619,00 €	- €

Report 2020 fonctionnement	- €	2 407,27 €
Report 2020 Investissement	- €	- €

Résultat cumulé	1 619,00 €	2 407,27 €
-----------------	------------	------------

Le budget SPANC présente un excédent de clôture de 788.27 €. La somme correspond au remboursement du salaire du technicien.

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, le compte administratif du budget général.  
Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe de la pépinière d'entreprises.

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe du Parc d'activités.

Le Conseil Communautaire vote, à la majorité avec une abstention, Monsieur DERE, le compte administratif du budget annexe du bateau promenade.

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe du SPANC.

## 2.2 Affectation des résultats

Madame DECORTE précise l'affectation des résultats des différents budgets de la CC2V, à savoir :

- Budget Général	
Article 001 fonction 01 : excédent d'investissement	7 057 059 €
Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement	2 400 000 €
Article 1068 fonction 01 : excédent de fonctionnement capitalisé	631 651 €
- Budget annexe pépinière d'entreprises	
Article 001 f 01 : excédent d'investissement	216 701 €
Article 002 fonction 01 : déficit de fonctionnement	147 124 €
- Budget Parc d'activités des Deux Vallées	
<i>Pas de résultats, donc pas d'affectation</i>	
- Budget « Bateau promenade »	
Article 002 fonction 01 : déficit de fonctionnement	277 545 €
Article 001 f 01 : excédent d'investissement	162 826 €
- Budget SPANC	
Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement	788 €

Après ces explications, le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, l'affectation des résultats du budget général, du budget annexe de la pépinière, du budget annexe du bateau promenade et du budget annexe du SPANC.

## 2.3 Compte de gestion 2021- Budget Général

Etabli par le Comptable du Trésor, le Compte de Gestion relate les mêmes écritures que celles reprises dans le Compte Administratif 2021.

## 2.4 Compte de gestion 2021 - budget annexe pépinière d'entreprises

Etabli par le Comptable du Trésor, le Compte de Gestion relate les mêmes écritures que celles reprises dans le Compte Administratif 2021.

## 2.5 Compte de gestion 2021- budget annexe par d'activités des Deux Vallées

Etabli par le Comptable du Trésor, le Compte de Gestion relate les mêmes écritures que celles reprises dans le Compte Administratif 2021.

## **2.7 Compte de gestion 2021 - budget annexe Bateau promenade**

Etabli par le Comptable du Trésor, le Compte de Gestion relate les mêmes écritures que celles reprises dans le Compte Administratif 2021.

## **2.8 Compte de gestion 2021 - budget annexe SPANC**

Etabli par le Comptable du Trésor, le Compte de Gestion relate les mêmes écritures que celles reprises dans le Compte Administratif 2021.

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, le compte de gestion dressé par le percepteur pour le budget général et les quatre comptes de gestion des budgets annexes.

## **2.9 Décisions Budgétaires Modificatives**

- DM n°1/2022 du Budget Général
- DM n°1/2022 du Budget annexe Pépinière d'entreprises
- DM N°1/2022 du Budget annexe Bateau promenade
- DM n°01/2022 du Budget SPANC

Les décisions modificatives sont principalement des affectations de résultats. L'emprunt voté lors du budget pour l'équilibrer a été annulé. L'excédent de fonctionnement de 2 400 000 € permet de verser les subventions aux différents budgets annexes et la subvention au SDIS.

Après ces explications, le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, les décisions modificatives N°1/2022 du budget général, du budget annexe pépinière d'entreprises, du budget annexe bateau promenade et du budget annexe SPANC.

## **2.10 Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour l'achat d'un véhicule utilitaire électrique**

Monsieur le Président propose de solliciter une participation financière de l'Etat au titre de la DETR pour l'achat d'un véhicule utilitaire électrique dans le cadre du renouvellement du parc automobile. Il rappelle qu'aujourd'hui, les collectivités ont obligation d'acheter 20% de véhicules " *à faibles émissions* " pour les flottes de véhicules légers et utilitaires.

La Communauté de Communes des Deux Vallées dispose d'une flotte de véhicules thermiques, dont deux « diesel » d'une vingtaine d'années. De plus, l'un des deux ne peut être utilisé que pour de courts déplacements en raison de problèmes techniques.

Ce renouvellement peut bénéficier d'un soutien financier de l'Etat au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR), à hauteur de 30%, au titre du premier véhicule propre acheté par la collectivité. Ainsi pour un véhicule dont le tarif estimé après remise du bonus écologique serait de 21 762.76 € HT, le plan de financement pourrait être le suivant :

subvention allouée :	6 528.83 € (30%)
reste à charge CC2V :	15 233,93 € (70%)

Après ces explications, le Conseil Communautaire approuve la demande de subvention dans le cadre de la DETR pour le dossier ci-dessus.

## **2.11 Demande de subvention exceptionnelle des joueurs de Longueil-Annel**

Monsieur le Président explique que la demi-finale du championnat de France de joutes en méthode Lyonnaise se déroulera à Longueil-Annel le week-end du 06 au 07 août 2022 au bassin des Ajeux. A ce titre, le club sollicite une participation financière de la Communauté de Communes. A cette date, le club n'a pas présenté de budget prévisionnel.

Monsieur TASSIN précise que la ville de Longueil Annel n'a pas, non plus, d'informations. Le dossier sera étudié en mairie la semaine suivante.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'ajourner la question en attente de plus amples informations.

## **2.12 Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »**

Monsieur le Président explique qu'auparavant de nombreuses dépenses étaient imputées au compte 6232.

Aujourd'hui, le comptable public demande la prise d'une délibération pour affecter les dépenses au compte 6232 conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il est proposé que soient prises en charges, au compte 6232, les dépenses suivantes :

- ✓ D'une manière générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles ou touristiques et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations.
- ✓ Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements.
- ✓ Le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
- ✓ Les frais de restauration des représentants municipaux (élus, agents et, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

- ✓ Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.

Le Conseil Communautaire accepte et autorise, à l'unanimité, les engagements de dépenses au 6232 « fêtes et cérémonies » tels que présentés ci-dessus.

## **II Développement économique**

### **1.1 Convention de partenariat avec Initiative Oise Est**

Monsieur LETOFFE rappelle que l'association Initiative Oise Est a pour objet de favoriser, de soutenir et d'accompagner, notamment par une aide financière ou une aide technique la création d'entreprises sur les territoires de l'Est du Département de l'Oise.

Il est proposé de renouveler la convention de partenariat pour l'année 2022. Le montant de la participation au titre de l'année 2022 s'élève à 19 555.00 €.

Monsieur LETOFFE indique, pour information, qu'en 2021 onze dossiers de prêts d'honneur ont été présentés pour un total de 148 000 € (4 dans l'artisanat, 6 dans le commerce et 1 dans le service).

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention avec Oise Est Initiative.

## **II Aménagement du territoire**

### **1.1 Convention financière 2022 entre la CC2V et l'Agence d'Urbanisme Oise les Vallées**

Monsieur PASTOT mentionne que, depuis 2018, la CC2V bénéficie d'un accompagnement de l'Agence d'Urbanisme Oise les Vallées dans les projets d'aménagement. Il propose de reconduire cette convention, pour 2022, portant notamment sur :

- L'accompagnement pour l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE),
- La participation à la préparation du contrat territorial Canal Seine Nord Europe,
- La création d'un atlas des friches industrielles et zones d'activités du territoire,
- L'acculturation et la formation sur la prise en compte du risque inondation par les populations les plus défavorisées,
- La participation à la conférence des SCOT dans le cadre de la loi Climat et Résilience,
- La mise à jour des observatoires et cartographies.

La participation financière de la CC2V s'élèvera pour l'année 2022 à 20 000 € selon le calendrier suivant : 50 % à la signature de la convention et 50% au 1er décembre 2022.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention avec l'Agence d'Urbanisme Oise les Vallées dans le cadre du programme partenarial 2022.

## 1.2 Mobilité : Point d'information stratégie du Pays Sources & Vallées

Monsieur PASTOT indique que depuis 2020, une étude est menée à l'échelle du Pays Sources & Vallées pour élaborer une stratégie pour la mobilité.

Après la phase de diagnostic et l'accompagnement dans la décision sur la prise de compétence mobilité, vient la définition de la stratégie. Les scénarios stratégiques proposés par le bureau d'étude ont été présentés dans le tableau que vous avez eu dans la note de présentation.

3 grands objectifs en découlent :

- Favoriser l'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle
- Répondre aux besoins de déplacements locaux des publics fragiles ou sans solution de mobilité
- Organiser la mobilité des touristes pour tirer parti des attraits du territoire

Courant mai, il sera demandé à la CC2V de se positionner sur chacun d'eux afin que le bureau d'études puisse travailler ensuite sur le plan d'actions. En parallèle, un travail sera mené sur le schéma directeur vélo, qui comportera un maximum de 12 fiches-actions.

## III Tourisme

### 1.1 Cité des Bateliers : Tarifs évènementiels 2022

Madame BACONNAIS explique qu'avec la reprise de l'activité culturelle, la Cité des Bateliers propose de faire bénéficier de tarifs spéciaux les visiteurs lors d'évènements particuliers, à savoir :

**Samedi 14 Mai : Nuit des Musées : Gratuité**

19h à minuit : Visites libres du musée en présence d'anciens marinières

**Dimanche 3 Juillet : Fête de la Batellerie**

Tarif Réduit Musée : 4€ Adulte et 2.50€ Enfant (5 à 12 ans)

**Dimanche 9 Juillet : 22ème Anniversaire du musée**

Un week-end festif : grand bal, promenade-nature, croisières, musique et jeux traditionnels !

Tarif Réduit Musée : 4€ Adulte et 2.50€ Enfant (5 à 12 ans)

**Samedi 17 et dimanche 18 septembre : Journées du Patrimoine - Gratuité**

Visite libre du musée en présence des anciens bateliers

## **Du 7 au 17 octobre 2022 : Fête de la Science - Gratuité**

Ateliers-découverte « Bac à sable à réalité augmentée »

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter les tarifs spéciaux tels que présentés ci-dessus.

### **1.2 Demandes de subventions pour la réalisation de parkings de stationnement et la construction d'un bloc-sanitaires à la Cité des Bateliers**

Madame BACONNAIS rappelle que lors de précédents Conseils Communautaires, il avait été évoqué l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs de la Cité des Bateliers et des passagers du bateau de croisières « l'Escapade ». Cela passe notamment par une sécurisation des accès et du stationnement car chaque année environ 120 bus et 1500 voitures tentent de se garer au plus près du bâtiment.

Elle indique également que le musée actuel ne comporte aujourd'hui que deux toilettes pour l'ensemble du personnel et des visiteurs. C'est insuffisant notamment, lors des visites groupes.

Les deux terrains, appartenant désormais à la CC2V, pourraient ainsi permettre la création de nouveaux parkings drainants, exemplaires dans la gestion de leurs eaux pluviales, ainsi que de la construction d'un bloc-sanitaires.

L'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives (ADOPTA) nous accompagne gratuitement sur ce dossier afin d'obtenir le montant d'aides maximum auprès de l'Agence de l'Eau.

Le projet comporte :

- L'étude de maîtrise d'œuvre,
- La construction d'un module sanitaire H/F/PMR en lieu et place de la maison Joye répondant aux critères du PPRI,
- La création de 2 nouveaux parkings drainants (1 bus sur la parcelle Duthoit et 16 VL sur la parcelle Joye), la réfection du parking PMR existant du musée, et la reprise de trottoirs,
- Des panneaux pédagogiques sur les bonnes pratiques des parkings dont la gestion des eaux pluviales est exemplaire.

Pour un TOTAL HT estimé à : 479 084.24 € HT.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financement DETR - 30 % - PRIORITÉ 3 : Développement touristique : 143 72 €

Financement LEADER 2014/2022 : 53 690 €

Agence de l'Eau Seine Normandie : 117 300 €

Autofinancement Communauté de Communes des Deux Vallées : 164.368.97 €

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer les demandes de subventions auprès des partenaires relatives au projet et au plan de financement ci-dessus auprès des partenaires.

Le Conseil Communautaire sollicite, à l'unanimité, une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, auprès de l'Europe au titre de LEADER et auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le projet à la Cité des Bateliers comme énoncé dans le plan de financement ci-dessus et autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subventions correspondants.

### **1.3 Chemin de randonnée sur Saint Léger aux Bois - Demande d'inscription au PDIPR et demande de subvention au Conseil Départemental**

Madame BACONNAIS informe l'assemblée qu'un nouveau chemin de randonnée et d'interprétation verra le jour cette année sur la commune de Saint Léger aux Bois.

Il est donc proposé d'inscrire ce circuit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et de solliciter une aide financière auprès du Département selon le plan de financement suivant :

Cout de l'opération :	9 437,04 €HT
Conseil Départemental : 50% :	4 718,52 €HT
Autofinancement CC2V : 50% :	4 718,52 €HT

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'inscrire le chemin de randonnée et d'interprétation sur la commune de Saint Léger aux Bois comme chemin de randonnée au PDIPR, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50% du montant total HT et autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant.

### **1.4 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le site internet du Musée 14/18**

Madame BACONNAIS précise que la CC2V porte financièrement les actions de communication du Musée Territoire 14/18 et sollicite, à ce titre, une demande de subventions pour le compte des 7 Communautés de Communes associées auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour une prise en charge à hauteur de 50% du budget (montant maximum de 6 000 euros) pour la refonte du site web du Musée.

Le Conseil Communautaire sollicite, à l'unanimité, une subvention de 6 000 € auprès du Conseil Départemental et autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant.

## **IV Culture**

### **1.1 Demande de subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental dans le cadre des actions culturelles 2022**

Monsieur VANROEKEGHEM souligne, comme évoqué dans le cadre du projet de territoire, que la CC2V va poursuivre et diversifier l'offre culturelle sur le territoire avec une programmation culturelle locale de spectacles vivants.

Il est proposé de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental et la Région Hauts de France, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES (hors charges salariales) : 87 000 € (dont 72 000 € dédiés aux spectacles et séances de cinéma)

RECETTES :	Conseil Départemental :	8 000 € (9%)
	Conseil Régional :	8 000 € (9%)
	Billetterie :	3 000 € (4%)
	Autofinancement CC2V :	68 000 € (78%)

Ces aides permettront de poursuivre le travail mené depuis 2001.

Le Conseil Communautaire sollicite, à l'unanimité, une subvention auprès du Conseil Départemental et auprès du Conseil Régional selon le plan de financement énoncé ci-dessus.

## **IV Questions diverses**

### ***SDIS***

Monsieur LETOFFE vient d'apprendre qu'il n'y a aura plus de grande échelle à la caserne de Thourotte. Il demande à Monsieur DE SMET de se renseigner. Au vue du montant important de la subvention (898 112 €), le matériel doit être à la hauteur de la CC2V (Sites industriels ...).

### ***Revue des Sapeurs-Pompiers***

La dernière revue des sapeurs-pompiers devait avoir lieu à Thourotte. La pandémie n'ayant pas permis d'organiser cette manifestation ni en 2020, ni en 2021, le Président propose d'organiser la revue à Thourotte, cette année.

Après discussion, la date est arrêtée au 10 juillet 2022 à Thourotte.

Séance levée à 20h00.